



## commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 23 mai 2017

Date de convocation :	
16/05/2017	
Date d'affichage :	
16/05/2017	

Le vingt-trois mai deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de Conseillers :	
En exercice : 49	
Présents : 32	
Votants : 39	

### Etaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, O. OSMONT, V. LETOURNEUR, C. JORET, D. LACOTTE, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, W. PALFREYMAN, S. VOISIN, S. MARAIS, S. MICHEL, V. BUZE, A. HASLEY, A. MARIE, D. CORNIERE, P. AUFRAY, M. BERNARD, A. LEBAS, A. JEAN, O. PAUL, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, E. VOISIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, S. ENGUEHARD, V LENOEL, D. LEMAIRE.

Excusés : C. KERVADEC ayant donné pouvoir à N. CHRETIEN, A. HEBERT ayant donné pouvoir à S. MICHEL, C. MAURER ayant donné pouvoir à S. MARAIS, D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K LUTIGEAUX, C. HAMCHIN ayant donné pouvoir à V. LETOURNEUR, JP JOUAN ayant donné pouvoir à O. OSMONT, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE

Absents : L. LEFEVRE, J .AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, R. DIESNIS, L. CLAIRE, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA

Secrétaire : V. LENOEL

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

### Intervention de Vert latitude : aménagement de la zone du Fresne

Monsieur QUETIER remercie M. FLICHY de sa présence. Ce cabinet avec deux autres entités bénéficie d'un marché depuis 2014 de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux d'aménagement des espaces publics nécessaire à la desserte de la zone d'urbanisation future dite du Fresne. En adéquation avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale), et le PLUi cette étude porte sur le long, moyen et court terme. La zone d'étude couvre environ 13 ha entre la Fontaine St Méen et les terrains entre les routes de Ravenoville et Beuzeville au Plain. Le cabinet s'est attaché à répondre sur quatre points : la densité, la propriété des parcelles, la gouvernance, les acteurs ;

Il est proposé la création de 144 logements sur deux phases (y compris le lotissement ROALES CAILLOT en cours).

Afin de répondre aux préconisations des documents d'urbanismes, il est prévu 22 logements par hectare, ainsi seront proposés des logements en accession, des logements sociaux. Des espaces publics sont également envisagés avec zone de jeux pour enfants, zone de rencontre.

M. FLICHY rappelle que ce document est une orientation qui servira à la commune de base de développement de ce secteur, que seule la commune fera les choix.

#### **54 /2017- Tirage au sort des jurés des assises**

Il est procédé au tirage au sort de la liste des jurés d'assises.

Sont désignés :

Mme SCHMID épouse LETRESOR Sylvie

M. FOUGERAY Stéphane

M. CAUCHARD Quentin

Mme LE COQ Catherine

M. BOURDIER Frédérick

M. LEROUX Cyprien

#### **54/2017 – Réalisation d'emprunts**

Monsieur le Maire rappelle avoir inscrit un emprunt de 300 000 € au budget communal pour les travaux dans le quartier de Beauvais. Le Conseil municipal avait validé le principe de l'emprunt. Monsieur le Maire a donc pris attache auprès de plusieurs banques afin d'obtenir des propositions de financement.

Après analyse de celles-ci, il s'avère que la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations est la plus attractive.

Il propose, en effet, un prêt de 300 000€ sur 25 ans, à échéances constantes, financé à un taux fixe de 1,95%. Le remboursement s'effectuera trimestriellement.

Il indique que des frais de dossier seront facturés pour 180€ et que le coût total s'élève à 79 140,76 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider la proposition de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations, telle que présentée ci dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions de financements présentées par les agences bancaires,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APOUVE la passation de ce contrat de prêt de 300 000 € avec la Caisse des Dépôts et consignations dans les conditions énoncées ci dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- DIT que la recette sera perçue sur le budget général
- DIT que la dépense sera imputée sur le budget général

Au budget, avait également été prévu la réalisation d'un emprunt à hauteur de 60 000 € afin de financer les travaux de cheminement piétons sur la RD 15 et la RD 17 ainsi que des travaux de voirie rue de la Capelle -Ecoquenéauville – Après avoir présenté les différentes propositions bancaires, il est décidé de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne au taux de 1,14 % avec un remboursement annuel ; les frais de dossier s'élèvent à 100 € et le coût total à 3 826,00 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider la proposition de financement de la Caisse d'épargne telle que présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la passation de contrat de prêt de 60 000 € avec la Caisse d'Epargne dans les conditions énoncées ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier
- dit que la recette sera perçue sur le budget général
- dit que la dépense sera imputée sur le budget général.

Un autre emprunt avait été prévu sur le budget annexe assainissement de Sainte-Mère-Eglise de 50 000 €. Ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

#### **55/2017- Participation 2016/2017 à l'OGEC de Sainte-Mère-Eglise**

Monsieur le Maire rappelle que l'Ecole d'Enseignement Privé Notre Dame de Sainte-Mère-Eglise composée de classes élémentaires et maternelles a, suivant la lettre de Monsieur le Préfet de la Manche en date du 4 mai 1994 sollicité sa remise sous contrat d'association à compter de la rentrée scolaire 1994/1995 pour sa classe maternelle, les classes élémentaires bénéficiant déjà d'un contrat d'association depuis l'année scolaire 1989/1990. Il rappelle que par sa délibération du 22 juin 1994, le Conseil Municipal avait accepté la mise sous contrat d'association. Pour l'année scolaire 2016/2017 : 29 enfants Primaires + 13 enfants Maternelles et après le calcul du prorata suite à des arrivées et des départs en cours d'année, le coût s'élève à 31 429,30 €. Cette subvention de 31 429,30 € sera mandatée sur le budget 2017.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 37 voix pour, 2 abstentions :

- d'approuver cette subvention
- dit que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

#### **56/2017- Décision modificative**

Il est proposé les écritures suivantes :

R- 2188-040 – opération d'ordre de transfert	- 7 900 €
R – 28 – amortissements	- 1 €
R – 024 – Produits des cessions	+ 7 901 €
D -21571-44 – frais notariaux achat terrain Pépinière	+ 2 243 €
D - 21571-44 – tondeuse Chef du Pont	- 2 243 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

### **Remise en état des chemins**

La parole est donnée à M. LACOTTE qui présente l'état de réalisation des empièvements sur tous les chemins communaux. Au total se sont 1 552,80 tonnes qui ont été mises en place pour un coût avec location de matériel de 28 697,36 €.

### **57/2017 - Numérotation des habitations : impasse RD 17, lotissement Neveu, chemin des Chassettes**

Suite à de nouvelles constructions, il est nécessaire de leur donner des noms de rues et des numéros. Afin de donner un temps de réflexion, il est décidé de surseoir à toute décision jusqu'à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour l'impasse RD 17 et le lotissement Neveu.

Monsieur JEAN indique que l'ancien chemin des chassettes sur la commune de Chef du Pont est réhabilité. Il propose de créer les numéros 1, 3 et 5. Par 36 voix Pour, 1 contre et 2 abstentions, il est décidé de nommer la nouvelle voie « chemin des Chassettes » comme nouvelle rue avec les numéros 1, 3 et 5.

### **58/2017 - Adhésion à « Latitude Manche agence d'attractivité »**

Monsieur Quétier présente l'association « Agence d'attractivité de la Manche » qui a pour stratégie de faire de la Manche un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents : salariés et porteurs de projet ; maintenir et développer l'offre de soin du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé ; déployer une stratégie de croissance touristique pour attirer les touristes français et nord européens ; créer un « esprit Manche » pour fédérer citoyens, entrepreneurs et médias.

L'adhésion à l'Agence d'attractivité de la Manche est soumise au paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 500 €. M. VOISIN Stéphane considérant que la Communauté de communes y a adhéré, se demande si cette adhésion ne va pas faire doublon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 34 voix Pour et 5 abstentions,

- décide d'adhérer à l'association « Latitude Manche, agence d'attractivité ».
- désigne M. QUETIER, représentant qui sera amené à siéger au sein du conseil d'administration de la dite association

### **59/2017- Proposition de nomination d'un « citoyen d'honneur »**

Monsieur le Maire, après avoir relaté les états de services de Monsieur Marcel LETTRE, colonel de l'armée américaine, propose de le nommer citoyen d'honneur de Sainte-Mère-Église eu égard aux services rendus pour conforter les relations entre notre commune et les Etats-Unis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de nommer Monsieur Marcel LETTRE, citoyen d'honneur de Sainte-Mère-Église en reconnaissance de ses services rendus auprès de la collectivité notamment lors des manifestations liées au 6 juin.

#### **60/2017 - Lotissement Roales – Caillot**

Les travaux de viabilisation de ce lotissement sont en cours. Mais la commune demande de placer les réseaux à une plus grande profondeur pour pouvoir collecter les eaux des futures constructions au nord de ce lotissement. Cette modification de profondeur et l'établissement d'une antenne pour les eaux usées s'avère nécessaire (en lien avec le projet présenté par Vert Latitude). Cette modification reste à la charge de la commune, pour la somme de 6 056 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte le devis tel que présenté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet
- dit que la dépense sera payée sur le budget annexe assainissement de Sainte-Mère-Église.

#### **Inventaire biodiversité communale**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, la commune s'était portée candidate à cet appel à projet pour participer à l'inventaire de la biodiversité communale. Par courrier, les instances du Parc Naturel Régional des Marais ont fait savoir qu'elles avaient retenu la commune de Saint Sauveur le Vicomte. Cette animation sera probablement reconduite l'année prochaine.

#### **61/2017- Avenir de la station d'épuration de Chef-du-Pont**

La station de Chef du Pont traite les effluents des communes historiques de Sainte-Mère-Église, Chef du Pont mais aussi ceux de Carquebut et de trois industriels.

Compte tenu des projets de développement de MONT BLANC, la station ne pourra les supporter. Aussi, après plusieurs réunions avec les services de l'Etat et les deux industriels laitiers, le scénario privilégié est la séparation des effluents industriels et ménagers. Pour cela, il faudrait que la commune envisage de céder la station actuelle et projette une future station, pour cela trois sites sont proposés avec un estimatif à 3 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire pour

- engager la négociation avec les industriels laitiers sur le devenir de la station d'épuration de Chef-du-Pont
- envisager la cession de la dite station aux industriels laitiers
- demander l'estimation du bien auprès des services des Domaines
- compléter l'étude pour déterminer la capacité de la future station
- explorer les solutions financières pour son implantation
- engager les démarches avec les différents services et partenaires.

## Questions diverses

Mme HASLEY Audrey s'interroge sur le passage à la semaine des 4 jours dans le cadre des rythmes scolaires prévu dans le programme électoral du président de la République.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin. La commission scolaire y présentera les résultats de la consultation auprès des différents partenaires.

M. QUETIER Jean

M. JEAN Marcel

Mme KERVADEC Catherine

Mme LETOURNEUR Virginie

(pouvoir à N. CHRETIEN)

M. OSMONT Olivier

M. VOISIN Stéphane

M. AUFRAY Philippe

M. BERNARD Michel

Mme BROHIER Claire

Mme BUZE Véronique

Mme CHRETIEN Nadine

M. CONTENTION Patrick

M. CORNIERE Didier

M. DELADUNE Philippe

M. DROUET René

M. ENEE Roger

Mme ENGUEHARD Sylvie

M. EXMELIN Daniel

(pouvoir à L. LUTIGNEAUX)

Mme HAMCHIN Christelle

Mme HASLEY Audrey

(pouvoir à V. LETOURNEUR)

Mme HEBERT Annie

Mme JEAN Annick

(pouvoir à S. MICHEL)

Mme JORET Chantal

M. JOUAN Jean-Pierre

(pouvoir à O. OSMONT)

M. LACOTTE Daniel

M. LEBAS Alain

M. LEGENDRE Alain

M. LEMAIRE Dominique

Mme LENOEL Virginie

Mme LUTIGNEAUX Katell

Mme MARAIS Sandrine

Mme MARIE Aurore

Mme MAURER Corinne

Mme MICHEL Sophie

(pouvoir à S. MARAIS)

M. PALFREYMAN William

M. PAUL Olivier

M. POULIQUEN Thierry

M. SANTINI Jimmy

(pouvoir à D. LEMAIRE)

M. SANTINI Jimmy

M. VOISIN Emmanuel